

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Activator

Date de révision: 18.06.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

GI-Mask Activator

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Activateur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG
Rue: Feldwiesenstrasse 20
Lieu: CH-9450 Altstätten
Téléphone: +41 (71) 75 75 300
Téléfax: +41 (71) 75 75 301
e-mail: info.ch@coltene.com
Internet: www.coltene.com
Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)**Information supplémentaire**

Fourni exclusivement aux dentistes et aux laboratoires dentaires ou sur leurs instructions

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 4

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Silicates d'alkyl

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Activator

Date de révision: 18.06.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 2 de 6

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
	Silicates d'alkyl			25 - < 30 %
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 4; H226 H332 H315 H319 H335 H373 H413			
24577-34-2	Dicarboxylate de dialkylétain			1 - < 5 %
	246-325-3			
	STOT RE 2, Aquatic Chronic 4; H373 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Activator

Date de révision: 18.06.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 3 de 6

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Observer le mode d'emploi.

Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>150 °C
--	---------

Densité (à 23 °C):	1.0 g/cm ³
--------------------	-----------------------

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Activator

Date de révision: 18.06.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 4 de 6

Hydrosolubilité: insoluble
(à 23 °C)

Solubilité dans d'autres solvants
cétone.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Air, humide.

Information supplémentaire

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

DL50: >2000 mg/kg (Rat)

L'énoncé est déduit à partir de produits de composition analogue.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Silicates d'alkyl				
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
24577-34-2	Dicarboxylate de dialkylétain				
	par voie orale	DL50 2764 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 2764 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effet irritant sur la peau : (Lapin)

non irritant.

L'énoncé est déduit à partir de produits de composition analogue.

Effets sensibilisants

Cochon d'Inde.

non sensibilisant.

L'énoncé est déduit à partir de produits de composition analogue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Activator

Date de révision: 18.06.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 5 de 6

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
24577-34-2	Dicarboxylate de dialkylétain					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	22.8	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	12.2	48 h	Daphnia magna	

Information supplémentaire

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:** -----**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:** -----**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** -----**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales****Information supplémentaire**

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Activator

Date de révision: 18.06.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 6 de 6

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 13.02.2018

Date d'impression: 22.02.2018

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

GI-Mask Universal Separator

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Separator

à usage dentaire exclusivement

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

*

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG
Rue: Feldwiesenstrasse 20
Lieu: CH-9450 Altstätten
Téléphone: +41 (71) 75 75 300
Téléfax: +41 (71) 75 75 301
e-mail: info.ch@coltene.com
Internet: www.coltene.com
Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydrocarbures, C6, isoalkanes, < 5 % n-Hexane

acétate d'isopropyle

*

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 13.02.2018

Date d'impression: 22.02.2018

Page 2 de 8

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P312	Appeler un médecin en cas de malaise.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-49-0	hydrocarbons, C6, isoalkanes, < 5 % n-Hexane			30 -50 %
	931-254-9		01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
74-98-6	propane			15 - 30 %
	200-827-9	601-003-00-5		
	Flam. Gas 1; H220			
106-97-8	butane			15 - 30 %
	203-448-7	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			
75-28-5	isobutane			5 - 15 %
	200-857-2	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			
108-21-4	acétate d'isopropyle			1 - 5 %
	203-561-1	607-024-00-6		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 13.02.2018

Date d'impression: 22.02.2018

Page 3 de 8

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Protection contre l'incendie et les explosions:

Aérosol extrêmement inflammable.

Précaution! Récipient sous pression. Risque d'un éclatement du récipient.

5.3. Conseils aux pompiers

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 13.02.2018

Date d'impression: 22.02.2018

Page 4 de 8

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-21-4	Acétate d'isopropyle	250	950		VME (8 h)	
		300	1140		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les aérosols.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
 Couleur: incolore
 Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair: < 0 °C

9.2. Autres informations

Aérosol extrêmement inflammable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 13.02.2018

Date d'impression: 22.02.2018

Page 5 de 8

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
64742-49-0	hydrocarbures, C6, isoalkanes, < 5 % n-Hexane					
	par voie orale	DL50 mg/kg	16750	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	3350	Lapin		
	par inhalation vapeur	CL50 mg/l	259354	Rat		
106-97-8	butane					
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	658 ppm	Rat	GESTIS	
108-21-4	acétate d'isopropyle					
	par voie orale	DL50 mg/kg	6750	Rat	GESTIS	
	dermique	DL50 mg/kg	> 17400	Lapin	GESTIS	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	50,6 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
74-98-6	propane	2,36
106-97-8	butane	2,89
75-28-5	isobutane	2,8
108-21-4	acétate d'isopropyle	1,02

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 13.02.2018

Date d'impression: 22.02.2018

Page 6 de 8

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Marine polluant:	YES
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité dégagée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 13.02.2018

Date d'impression: 22.02.2018

Page 7 de 8

Quantité dégagée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui
Matières dangereuses:	Hydrocarbon, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: hydrocarbons, C6, isoalkanes, < 5 % n-Hexane

Inscription 28: butane; isobutane

2010/75/UE (COV): 92%

Prescriptions nationales

Information supplémentaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 13.02.2018

Date d'impression: 22.02.2018

Page 8 de 8

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)